

**FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE
DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE (FANDC)**

PLAN DE FONCTIONNEMENT 2009

Une initiative conjointe de l'Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale
de la santé animale, de la Banque mondiale, de
l'Organisation mondiale de la santé et de
l'Organisation mondiale du commerce



1. Le présent document complète le Plan de fonctionnement pour 2008-2009 (STDF 198 Rev.2, tel qu'approuvé par le Comité directeur le 9 novembre 2007). Il met à jour le Plan de fonctionnement pour 2009, qui est la troisième des cinq années couvertes par la Stratégie à moyen terme (STDF 154). Il incorpore également des recommandations du rapport d'évaluation du FANDC (STDF 248). Le Plan de fonctionnement pour 2009 ainsi actualisé comprend un budget fondé sur un niveau cible de financement par les donateurs de 5 millions de dollars EU – comme le prévoit la Stratégie à moyen terme du FANDC.

2. Il présente la même structure que le Plan de fonctionnement pour 2008-2009 et s'articule autour de quatre thèmes: coordination, élaboration des projets, exécution des projets, et diffusion de renseignements.

I. ACTIVITÉS DE COORDINATION

A. APERÇU

3. La Stratégie à moyen terme met l'accent sur le rôle du FANDC en tant que lieu de partage de renseignements et de coordination entre les fournisseurs d'assistance et en tant que modèle de bonne pratique. Le tableau 1 donne une idée de la façon dont ce rôle de coordination se concrétisera en 2009.

Tableau 1: Aperçu des activités de coordination du FANDC en 2009

Niveau mondial	Niveau régional	Niveau national
<p>Échange de renseignements sur les initiatives dans le domaine SPS au sein du Groupe de travail.</p> <p>Soutien d'initiatives d'organisations partenaires.</p> <p>Réunions thématiques sur les risques SPS et le changement climatique, et l'analyse coûts-avantages.</p> <p>Lancement d'études d'impact et mise au point d'indicateurs.</p> <p>Poursuite des travaux destinés à répertorier les flux d'assistance passés, présents et futurs, et établissement de rapports à ce sujet.</p> <p>Production de répertoires de l'assistance technique dans le domaine SPS.</p> <p>Réalisation d'un DVD, mise à jour du site Web du FANDC, publication de notes et de bulletins d'information.</p> <p>Renforcement des contacts avec d'autres initiatives parallèles, notamment le Trade Standards Practitioners Network.</p> <p>Examen des liens entre les mesures SPS et la facilitation des échanges. Sur la base des synergies identifiées entre les deux domaines, un programme de travail pourra être élaboré.</p>	<p>Suivi des activités d'Aide pour le commerce menées en Amérique centrale, en Afrique de l'Est et dans la sous-région du delta du Grand Mékong en 2007-2008, avec évaluation de leur impact.</p> <p>Mobilisation des parties prenantes en faveur d'un plan d'action régional de lutte contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest.</p> <p>Tenue d'une consultation régionale supplémentaire à envisager.</p>	<p>Coordination avec le Cadre intégré renforcé pour accroître la sensibilisation aux problèmes du domaine SPS dans les procédures nationales et mobiliser des ressources au profit de projets SPS.</p> <p>Coordination avec l'Aide pour le commerce, y compris participation à des activités nationales et établissement de notes d'information par pays sur demande.</p> <p>Coordination renforcée avec les activités existantes et prévues des donateurs dans l'octroi des dons pour l'élaboration de projets.</p> <p>Recherche d'une meilleure synergie avec les programmes en cours des partenaires, donateurs et observateurs.</p>

B. ACTIVITÉS DE COORDINATION AU NIVEAU MONDIAL

4. Au niveau mondial, le Plan de fonctionnement pour 2009 envisage:

- le renforcement du rôle du Groupe de travail en tant que cadre pour l'examen des initiatives en cours et futures en matière de coopération technique dans le domaine SPS ainsi que de l'impact et de l'efficacité globales de l'assistance dans ce domaine;
- l'organisation de réunions sur des thèmes précis (tels que les mesures SPS et le changement climatique, et l'analyse des coûts-avantages) au titre de la fonction de promotion et de diffusion des bonnes pratiques confiée au FANDC;
- l'étude des moyens de mesurer l'impact de la coopération technique dans le domaine SPS et la mise au point d'indicateurs;
- la poursuite des efforts menés par le Secrétariat du FANDC (ci-après dénommé le Secrétariat) pour recenser les flux d'assistance passés, présents et futurs, et l'établissement de rapports à ce sujet;
- la production de répertoires des fournisseurs d'assistance technique dans le domaine SPS;
- la mise à jour du site Web du FANDC afin d'en améliorer le contenu, et la publication de notes et de bulletins d'information;
- l'étude des synergies entre les mesures SPS et la facilitation des échanges et l'élaboration d'un programme de travail dans ce domaine, selon les besoins; et
- le renforcement des contacts avec d'autres initiatives apparentées, notamment le Trade Standards Practitioners Network.

Le Groupe de travail en tant que cadre de discussion

5. Pour que le FANDC puisse s'acquitter de son rôle de coordination, il est capital de faire en sorte que les réunions du Groupe de travail soient plus souvent l'occasion d'un échange de vues et de renseignements. En 2008, une plus grande place a été faite au partage de renseignements au cours de ces réunions, notamment en faisant figurer systématiquement la question en tête de leur ordre du jour. Ces efforts seront poursuivis en 2009.

6. L'une des recommandations de l'évaluateur vise à ce que les partenaires, donateurs et observateurs échangent leurs renseignements sur les activités passées, présentes et futures dans le domaine SPS bien avant chacune des réunions du Groupe de travail pour que ces renseignements soient compilés sous forme de documents de travail. De plus, il est proposé par le Secrétariat qu'à chacune des réunions, un partenaire et un donateur présentent un tableau détaillé de leurs initiatives de coopération technique dans le domaine SPS.

Ateliers et réunions d'information

7. L'organisation d'ateliers et de réunions d'information sur des thèmes spécifiques est au centre de la stratégie visant à faire du FANDC un modèle de bonne pratique.¹ En 2008, trois réunions de cette nature se sont tenues parallèlement à la session du Comité SPS sur les thèmes suivants:

- outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS (31 mars)²;
- normes privées/commerciales (26 juin)³; et
- bonnes pratiques en ce qui concerne la fourniture et la réception d'activités de coopération technique dans le domaine SPS (6 octobre).⁴

8. L'atelier sur les instruments d'évaluation des capacités donnera également lieu à la publication d'un manuel consacré aux différents instruments à la disposition de ceux qui s'occupent dans la pratique des mesures SPS. Ce manuel paraîtra dans les premiers mois de 2009.

9. Deux autres ateliers sont programmés pour 2009. Les thèmes retenus par le Groupe de travail sont l'analyse des coûts-avantages et les risques SPS et le changement climatique. Le premier sera organisé en juin 2009 parallèlement à la réunion du Comité SPS. À cette occasion, la participation de pays en développement pourrait être facilitée. S'agissant de l'atelier sur le changement climatique, l'opportunité de le tenir hors du cadre de l'OMC fait actuellement l'objet de consultations avec des partenaires et des donateurs.

10. Au cours de l'année 2009, le Groupe de travail arrêtera les sujets d'autres rencontres thématiques pour 2010 et au-delà.

Mise au point d'indicateurs pour mesurer l'impact sur le commerce

11. L'une des conclusions de l'atelier sur les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS qui s'est tenu en octobre 2008 a été qu'il est généralement difficile de mesurer l'impact de l'assistance technique dans le domaine SPS, par exemple sur les résultats commerciaux d'un pays ou sur sa situation nationale dans le domaine SPS. À l'heure actuelle, l'exercice repose le plus souvent sur le décompte des personnes formées, des ateliers organisés ou de manuels de formation élaborés, etc. Dans la pratique, il n'est pas aisé d'établir un lien entre telle ou telle intervention et la réalisation d'objectifs spécifiques plus ambitieux (tels que la réduction de la pauvreté ou l'amélioration de la situation en matière de sécurité alimentaire). Il se peut que l'impact ne commence à devenir tangible que lorsque l'effet combiné du renforcement des capacités dans le domaine SPS est apprécié sur une période déterminée. De plus, l'effet réel de l'assistance sur le commerce est mal connu, aucun indicateur ni aucune méthode n'étant utilisé systématiquement pour mesurer l'impact.

¹ En 2007, un premier atelier organisé par le FANDC a été consacré aux questions liées au renforcement du volet capacité des laboratoires dans les programmes d'assistance. Cette rencontre a permis à la Banque mondiale et à l'ONUDI de présenter leurs études conjointes sur l'approche du renforcement de la capacité des laboratoires.

² Voir le document G/SPS/GEN/821 pour un aperçu des différents outils d'évaluation des capacités SPS.

³ Voir le document G/SPS/R/50 pour un résumé des présentations et des discussions. La réunion a été organisée en étroite collaboration avec les services du Secrétariat de l'OMC chargés des questions SPS.

⁴ Voir le document G/SPS/GEN/875 pour un tour d'horizon des travaux de recherche que le FANDC a menés en étroite collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Voir aussi la Note d'information n° 1 du FANDC (décembre 2008).

12. En 2009, les travaux du Secrétariat dans ce domaine se concentreront sur les deux volets suivants:

- mise au point d'indicateurs pouvant être utilisés pour évaluer l'impact du renforcement des capacités dans le domaine SPS, au niveau de tel ou tel projet ou au plan global; et
- commande de travaux de recherche portant sur l'impact global de l'assistance liée aux mesures SPS dans un ou plusieurs pays et sur une période donnée.

13. Le Secrétariat établira les termes de référence pour ces travaux de recherche et les soumettra au Groupe de travail pour examen et approbation.

Information sur les flux d'assistance technique

14. Recenser l'offre d'assistance technique dans le domaine SPS s'est révélé problématique et aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée qui permette au Secrétariat du FANDC de se faire une idée exacte de la multiplicité des activités actuellement menées en la matière. En 2009, le Secrétariat poursuivra ses efforts pour recueillir des données de diverses sources, y compris la base de données sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (BDRCC), le système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE et les documents soumis par les Membres au Comité SPS. Le rapport d'évaluation constate que la BDRCC pourrait être d'une grande utilité pour le FANDC aux fins de ses activités de coordination mais que ce potentiel reste à exploiter.

15. Compte tenu des réunions tenues récemment à l'OMC sur la coordination de l'assistance technique dans le domaine du commerce, il y a sans doute lieu que le Groupe de travail se penche de nouveau sur la question lors de sa première réunion de 2009.

Répertoires

16. Lors de la réunion du Comité SPS d'octobre 2007, le FANDC a annoncé son intention de demander aux Membres de contribuer à la compilation d'un répertoire des fournisseurs d'assistance technique dans le domaine SPS. Ainsi que l'a recommandé le rapport d'évaluation, cette tâche, à laquelle une faible priorité avait été accordée jusqu'ici, sera entreprise en 2009. Dans un premier temps, des notes SPS seront préparées sur la base des renseignements rassemblés lors des consultations régionales organisées en Amérique centrale, en Afrique de l'Est et dans la sous-région du delta du Grand Mékong, et soumises au Groupe de travail pour commentaires.

17. À titre complémentaire, le Secrétariat entend aussi afficher sur le site Web certaines parties du rapport sur les besoins d'assistance dans le domaine SPS de huit pays (Bénin, Cambodge, RDP lao, Lesotho, Mozambique, Rwanda, Sénégal et Yémen) sous la forme de notes d'information par pays (voir plus loin pour le rapport de l'ONUDI). Au cas où la nécessité d'un répertoire mondial se ferait encore sentir, l'activité serait entreprise au cours du second semestre de 2009.

Amélioration du site Web

18. Une première mise à jour du site a été effectuée en août 2007. Comme recommandé dans l'évaluation, une nouvelle refonte du site est en cours, afin d'en améliorer le contenu et l'utilité en tant qu'outil au service de l'assistance technique dans le domaine SPS. Les travaux seront achevés pour la prochaine réunion du Groupe de travail de la fin de mois de février 2009.

Production d'un DVD

19. En avril 2008, le Groupe de travail a approuvé le financement d'un court métrage destiné à mieux sensibiliser les responsables des orientations politiques et les décideurs à l'importance des

questions SPS et à promouvoir le caractère prioritaire du renforcement des capacités SPS. Le film traitera du rôle joué par l'assistance technique pour ce qui est de répondre aux contraintes et opportunités dans le domaine SPS par le biais de trois études de cas (Belize, Bénin et grippe aviaire hautement pathogène). Un avant-projet de script (STDF 228 Add.1) a été soumis à des membres du Groupe de travail du FANDC pour commentaires en septembre 2008. Des échanges de vues ont été conduits avec les organismes gouvernementaux concernés des trois pays visés par les études de cas.

20. Un avis d'appel d'offres pour la production du film a été publié en mai 2008. Le peu d'écho suscité a conduit à lancer un nouvel appel d'offres en août 2008, auquel six sociétés ont répondu. La société Lucas Duran et José Carlos Alexandre a été retenue par le Comité des marchés de l'OMC en novembre 2008 et le Secrétariat a l'intention de coopérer étroitement avec elle aux fins de la réalisation du film. La production débutera en 2009 et le film devrait être achevé d'ici au milieu de l'année.

Mesures SPS et facilitation des échanges

21. Les recherches demandées par le FANDC dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce ont mis en lumière les synergies entre les travaux sur les questions SPS et la facilitation des échanges. Dans la sous-région du delta du Grand Mékong, la mise en œuvre de l'Accord sur les transports transfrontières a stimulé le débat sur les meilleurs moyens de faciliter le mouvement des marchandises et des personnes entre le Cambodge, la Chine, la RDP lao, le Myanmar et la Thaïlande sans pour autant favoriser l'introduction de ravageurs des cultures et de maladies animales. Le débat porte en partie sur la nécessité de faire des mesures SPS à la frontière des contrôles appropriés et fondés sur le risque, qui n'érigent pas d'obstacles non nécessaires au commerce interrégional.

22. Lors de sa réunion de février 2009, le Groupe de travail du FANDC discutera des possibilités de synergies entre le programme de facilitation des échanges et les activités du FANDC en matière de renforcement des capacités SPS. En fonction des résultats de ce débat, le Secrétariat proposera, s'il y a lieu, des mesures appropriées susceptibles de constituer la base d'un programme de travail dans ce domaine. On s'attend à ce que le travail sur la question débute au cours du second semestre de 2009, sous réserve de l'accord du Groupe de travail.

Relations avec d'autres organisations

23. Le Secrétariat continuera de renforcer ses relations avec d'autres organisations œuvrant dans le domaine de la coopération technique liée aux mesures SPS, comme l'évaluation l'a recommandé. Il participera les 9 et 10 décembre 2008, à Berlin (Allemagne), à une conférence organisée par le Trade Standards Practitioners Network (TSPN) sur "l'évaluation des coûts-avantages et de l'impact du respect des normes dans l'agriculture, la sylviculture et l'industrie alimentaire". Il fera rapport au Groupe de travail à sa première réunion de février 2009. Il demandera également à devenir membre du TSPN. En outre, d'autres partenaires et donateurs importants du FANDC (FAO, GTZ, ONUDI et Banque mondiale, par exemple) sont invités à informer le Groupe de travail des activités du TSPN afin de s'assurer que celles-ci ne fassent pas double emploi avec des activités menées ou prévues par le FANDC.

24. Comme suite aux contacts établis en 2008, le Secrétariat continuera à collaborer étroitement avec d'autres organismes, tels que le Bureau interafricain de l'Union africaine pour les ressources animales (UA-BIRA) au titre du projet PAN SPSO (Participation des pays africains dans les organismes de référence sanitaires et phytosanitaires) financé par la Commission européenne et avec l'Institut des ressources naturelles (NRI) en liaison avec un projet sur les normes financé par le Département britannique du développement international (DFID).

C. ACTIVITÉS DE COORDINATION AU NIVEAU RÉGIONAL

25. Au niveau régional, le Plan de fonctionnement pour 2009 envisage:

- un suivi des consultations régionales menées en 2007-2008 en Amérique centrale, en Afrique de l'Est et dans la sous-région du delta du Grand Mékong, y compris une évaluation de leur impact;
- la conduite d'une autre consultation régionale, sous réserve d'une évaluation positive des trois premières; et
- une mobilisation des parties prenantes en faveur d'un plan d'action régional de lutte contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest.

Suivi des consultations régionales

26. Au cours du premier semestre de 2008, le programme pilote de consultations régionales du FANDC en Amérique centrale, dans la sous-région du delta du Grand Mékong et en Afrique de l'Est au titre de l'Aide pour le commerce a abouti à la tenue de trois ateliers régionaux ayant réuni des donateurs, des organisations internationales et des bénéficiaires.⁵ Ces activités ont été couronnées de succès car elles ont permis:

- de regrouper les évaluations dispersées qui existaient auparavant sur les besoins dans le domaine SPS pour en faire une synthèse unique, acceptée par les pays et par les partenaires de développement;
- d'identifier les sources d'assistance existantes et futures/prévues pour répondre aux besoins dans le domaine SPS et éviter les doubles emplois; et
- d'identifier les besoins prioritaires dans le domaine SPS qui ne sont pas encore couverts par l'assistance en cours ou prévue.

27. Dans chacune des trois régions étudiées, la disponibilité potentielle de ressources pour répondre à ces besoins prioritaires va croissant. Toutefois, pour que ces ressources puissent être utilisées, deux actions importantes doivent être menées. D'un côté, les bénéficiaires doivent traduire les besoins non satisfaits en des "projets susceptibles d'un financement". De l'autre, dans la planification future de leur coopération technique, tant les bénéficiaires que les donateurs doivent attribuer un haut degré de priorité aux besoins de renforcement des capacités dans le domaine SPS. En l'absence d'une telle priorité, il est peu probable que des ressources soient accordées pour répondre aux besoins non satisfaits.

28. L'un des moyens de faire face aux besoins consiste à prévoir des dons pour l'élaboration de projets (DEP). Dans le Plan de fonctionnement pour 2007, il avait été prévu que chaque consultation régionale conduite à au moins une demande en ce sens. Pour l'Afrique, deux ont été reçues et approuvées en 2008.⁶ De plus, un financement a été approuvé pour la mise en place d'un Plan d'action dans le domaine SPS au Cambodge (STDF 246). Un don a également été approuvé au profit du Guatemala en vue de l'élaboration d'un projet (STDF 238). Ces activités seront mises en œuvre en 2009.

⁵ Le document G/SPS/GEN/864 donne un large aperçu de ces activités pilotes et énonce les conclusions qui en ont été tirées.

⁶ STDF 232, visant la mise en place d'une stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires – Conseil phytosanitaire interafricain ((IAPSC), et STDF 268, visant l'amélioration du cadre institutionnel et juridique dans le domaine SPS en Tanzanie.

29. C'est seulement avec le temps qu'on pourra percevoir le plein effet des consultations régionales en matière de mobilisation de ressources pour répondre aux besoins non satisfaits dans le domaine SPS. Lors de sa réunion d'octobre 2008, le Groupe de travail a pris la décision de principe de continuer à évaluer l'impact des trois consultations, à moins que les conclusions du rapport d'évaluation du FANDC à cet égard lui paraissent suffisantes. La nécessité d'une nouvelle évaluation et d'un nouveau suivi sera examinée par le Groupe de travail à sa première réunion en février 2009.

Consultations régionales supplémentaires

30. Sous réserve d'une évaluation positive du premier cycle de consultations régionales (voir ci-dessus), le Groupe de travail du FANDC sera invité à envisager l'organisation d'une nouvelle consultation régionale au cours du second semestre de 2009. Le Plan de fonctionnement pour 2008-2009 prévoyait initialement l'organisation de trois consultations supplémentaires. Toutefois, les trois premières consultations se sont révélées extrêmement coûteuses en ressources et en temps. D'autres consultations régionales pourront se tenir en 2010 ou plus tard, selon les besoins.

31. Parmi les régions indiquées dans le Plan de fonctionnement pour 2008-2009 comme susceptibles d'accueillir une consultation supplémentaire, on trouve l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté andine et un sous-groupe de pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).⁷ Par ailleurs, l'évaluation du FANDC a proposé une autre région: la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), ou un sous-groupe de ses membres.⁸

32. Les consultations régionales supplémentaires revêtiraient dans l'ensemble les mêmes formes que les trois premières, mais il serait tenu compte des leçons tirées des précédentes dans la conception et les termes de référence – notamment en ce qui concerne les mécanismes locaux de coordination des donateurs. Dans la mesure du possible, le FANDC s'efforcera d'exploiter les synergies avec d'autres activités d'Aide pour le commerce menées en 2009 à l'échelon national. On veillera tout particulièrement à s'intéresser aux nouveaux donateurs non traditionnels (Chine et Brésil, par exemple) et à l'assistance apportée par le secteur privé. Les consultations régionales supplémentaires seraient conduites en coopération avec des partenaires du FANDC et d'autres organisations clés. La participation de l'OCDE est d'une importance particulière pour le suivi de l'assistance technique et les recherches sur les bonnes pratiques.

Action multilatérale contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest

33. En 2009, le FANDC envisage de réunir les parties prenantes pour assurer la coordination de la lutte contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest. Cette activité repose sur une étude de portée commandée par la Commission européenne (CE) et par la suite validée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en juillet 2008. Le plan d'action régional prévoit un train de mesures aux plans national et régional destinées à lutter contre le ravageur et à limiter les dégâts qu'il inflige aux cultures. Afin de mobiliser l'assistance des donateurs dans ce domaine, le plan d'action a besoin d'être budgétisé; faute de quoi, il n'est pas possible de fixer une date définitive pour cette activité. Il est toutefois probable qu'elle sera entreprise au cours du deuxième trimestre de 2009.

⁷ UEMOA (et Mauritanie): Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo; Communauté andine: Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou; pays de l'ASACR: Bangladesh, Bhoutan, Maldives et Népal.

⁸ CDAA: Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

34. L'action du FANDC vise à faire en sorte que l'intervention des donateurs soit conforme aux recommandations énoncées dans le plan d'action régional et complémentaire des initiatives existantes. Elle peut également permettre de faire fond sur les activités des organisations partenaires dans la région – telles que le Plan d'action pour l'agriculture et la sécurité alimentaire au Niger conçu par la Banque mondiale.

35. Parmi les autres questions thématiques retenues par le Groupe de travail en 2008 en raison de leur intérêt particulier pour le commerce, on trouve l'abandon progressif du traitement de quarantaine au bromométhane, les mycotoxines et la propagation transfrontières des maladies animales. En fonction du succès enregistré par l'action contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest, des travaux de coordination complémentaires portant sur ces questions thématiques et sur d'autres de même nature peuvent être envisagés pour 2009 et au-delà. Il conviendra, dans la mesure du possible, de rechercher à les aligner avec le programme d'activités relevant de l'Aide pour le commerce.

D. ACTIVITÉS DE COORDINATION AU NIVEAU NATIONAL

36. Au niveau national, il est envisagé:

- d'insister davantage sur la coordination avec les activités des donateurs existantes et prévues en matière d'octroi des dons pour l'élaboration de projets et de redoubler d'effort pour assurer une synergie avec les programmes menés par les partenaires;
- d'améliorer la coordination avec le Cadre intégré renforcé pour l'élaboration, l'actualisation et le développement d'actions sur la base des matrices d'action des EDIC; et
- de renforcer la coordination avec les activités nationales relevant de l'Aide pour le commerce et la participation à ces activités, y compris l'établissement de notes d'information par pays sur demande.

Coordination avec les donateurs et les partenaires

37. Une importance beaucoup plus marquée a déjà été accordée à la coordination avec les activités existantes et prévues des donateurs dans l'octroi des dons pour l'élaboration des projets afin d'éviter les doubles emplois et de mobiliser des ressources aptes à financer et à mettre en œuvre les projets concernés. Il a fallu pour cela que le Secrétariat se montre plus volontaire dans l'élaboration des projets. En 2009, le Secrétariat continuera de participer activement à la mise au point des projets, y compris en accompagnant les consultants durant (une partie de) leurs missions, dans la mesure du possible.

38. Renforcer le rôle des réunions du FANDC en tant que cadre de discussion et de diffusion de renseignements devrait avoir pour effet positif de permettre une meilleure synergie entre l'action du FANDC et celle des partenaires, donateurs et observateurs sur le terrain. Cela devrait aussi faciliter une plus grande cohérence dans les activités des partenaires, donateurs et observateurs.

39. Le Secrétariat s'engage par ailleurs à assurer une représentation de haut niveau, selon que de besoin, à l'Assemblée générale des organisations partenaires, afin de mieux faire connaître le rôle et les activités du FANDC.

Coordination avec le CIR

40. La coopération avec d'autres initiatives est essentielle pour permettre au FANDC de jouer son rôle de coordination et d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de consacrer 40 pour cent des dons accordés pour la réalisation de projets à des PMA et à d'autres économies à faible revenu. Comme indiqué dans

l'évaluation du FANDC, ce chiffre a été nettement dépassé sur la période 2006-2008 (58 pour cent). Le renforcement récent du CI a ouvert plusieurs voies à l'approfondissement de la coopération existante. Ces possibilités seront examinées plus avant avec le nouveau Secrétariat du CIR au cours du premier trimestre de 2009.

41. Fondamentalement, le FANDC devrait fournir des avis spécialisés au CIR sur tous les aspects de la coopération technique dans le domaine SPS, soit par ses propres moyens, soit par l'entremise de ses organisations partenaires. Ce rôle consultatif cadre bien avec l'objectif de la Stratégie à moyen terme qui vise à faire du FANDC un modèle de bonne pratique dans la fourniture d'activités de coopération technique dans le domaine SPS. Le tableau 2 énumère les pays qui bénéficient actuellement du processus du CI et indique à quel stade ils sont parvenus. La phase 1 correspond à la validation d'une EDIC.

42. On s'attend à ce que le FANDC soit en mesure de fournir des avis spécialisés au CIR dans les domaines suivants:

- appui aux études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC);
- préparation et validation des EDIC (niveau 1);
- mise à jour des EDIC (niveau 1); et
- élaboration des projets – à l'aide des DEP du FANDC ou des financements du CIR (niveau 2).

Tableau 2: Position des pays dans le processus du Cadre intégré (décembre 2009)

Pays ayant achevé la phase 1 du processus du CI (32)		Pays qui ont entrepris ou entreprendront la phase 1 du processus du CI (12)	Examens techniques à l'étude (1)
Angola	Mozambique	Afghanistan	Guinée équatoriale
Bénin	Népal	Cap-Vert	
Burkina Faso	Niger	Érythrée	
Burundi	Ouganda	Guinée-Bissau	
Cambodge	RDP lao	Haïti	
Comores	République centrafricaine	Îles Salomon	
Djibouti	Rwanda	Kiribati	
Éthiopie	Sao Tomé-et-Principe	République démocratique du Congo	
Gambie	Sénégal	Samoa	
Lesotho	Sierra Leone	Timor-Leste	
Libéria	Soudan	Togo	
Madagascar	Tanzanie	Tuvalu	
Malawi	Tchad		
Maldives	Vanuatu		
Mali	Yémen		
Mauritanie	Zambie		

43. Le renforcement du niveau 2 du CIR offre un moyen de financer les projets élaborés sur la base des problèmes identifiés dans le CIR. Le CIR offre au FANDC une occasion majeure de jouer utilement son rôle de modèle de bonne pratique dans le renforcement des capacités en matière d'assistance technique dans le domaine SPS.

Coordination avec l'Aide pour le commerce

44. Les difficultés tenant à l'incapacité à appliquer les prescriptions SPS des pays d'importation constituent un élément important des contraintes "du côté de l'offre" auxquelles se heurtent les pays en développement, et notamment les moins avancés d'entre eux. Étant donné que l'Aide pour le commerce se concentre sur les actions destinées à faire face aux contraintes de ce type, il est bon que le FANDC s'efforce davantage de mettre en avant l'importance des questions SPS dans le commerce international en participant plus étroitement aux activités relevant de l'Aide pour le commerce. Les différentes contributions que le FANDC pourrait apporter au processus de l'Aide pour le commerce en 2009 et au-delà sont récapitulées ci-après⁹:

- préparation par le Secrétariat d'une étude sur dossier des besoins dans le domaine SPS et d'un aperçu de l'assistance aux réunions d'examen de l'Aide pour le commerce;
- utilisation des activités liées aux dons pour l'élaboration de projets pour la mise au point de projets "susceptibles d'un financement" à partir des besoins identifiés dans le cadre de nouvelles activités relevant de l'Aide pour le commerce;
- participation à des réunions d'examen de l'Aide pour le commerce et à des réunions organisées par l'OMC et d'autres partenaires;
- canalisation des apports d'organisations partenaires à l'étude des indicateurs relatifs à l'Aide pour le commerce; et
- collaboration éventuelle avec d'autres initiatives apparentées, telles que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

45. Une étude sur dossier des besoins d'assistance SPS de huit PMA (Bénin, Cambodge, Lesotho, Mozambique, RDP lao, Rwanda, Sénégal et Yémen) a été réalisée par le Secrétariat au cours du second semestre de 2008 et présentée à la Conférence ministérielle des PMA qui s'est tenue les 19 et 20 novembre à Siem Reap (Cambodge). Cette rencontre a été organisée conjointement par l'OMC et l'ONUDI dans le cadre de l'Aide pour le commerce. Le rapport a permis de compléter et de renforcer dans leur ensemble les propositions de programme de l'ONUDI visant à répondre aux contraintes du côté de l'offre des huit PMA. Le Secrétariat a aussi l'intention d'afficher sur le site Web du FANDC une partie du rapport de l'ONUDI sous forme de notes d'information par pays, en complément des travaux liés au répertoire (voir plus haut).

46. De telles notes par pays sur les besoins d'assistance SPS pourraient être envisagées pour d'autres manifestations relevant de l'Aide pour le commerce prévues en 2009, notamment celles que doivent organiser les banques régionales de développement (et qui devraient alimenter le prochain Examen global de l'Aide pour le commerce programmé pour le milieu de 2009). À la suite de quoi, le FANDC pourrait se consacrer aussi à l'avenir à l'élaboration d'autres plans d'action et stratégies SPS dans les pays où sont prévues des activités au titre de l'Aide pour le commerce (du type de celle préparée au Cambodge).

47. Le FANDC participera aux activités relevant de l'Aide pour le commerce organisées par la Banque interaméricaine de développement (BIAD) au cours du premier trimestre de 2009 au Pérou (ce qui devrait permettre de compléter utilement l'analyse des coûts-avantages réalisée dans le cadre du projet STDF 20) et au Honduras (ce qui devrait offrir la possibilité de donner suite aux travaux de consultation régionaux en Amérique centrale). Des pourparlers sont en cours avec la Banque

⁹ Voir aussi le document de séance STDF 253 sur le FANDC et l'Aide pour le commerce.

asiatique de développement au sujet de la participation du FANDC à son programme d'Aide pour le commerce.

48. Le Secrétariat restera par ailleurs en contact avec le Comité du commerce et du développement, qui est chargé de l'Aide pour le commerce à l'OMC.

II. ÉLABORATION DES PROJETS

49. La Stratégie à moyen terme du FANDC a fait des DEP un mécanisme essentiel pour le développement futur du programme du FANDC. Les DEP aident les pays en développement à surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtent lorsqu'ils tentent de définir leurs besoins avec précision et permettent d'assurer la synergie avec d'autres initiatives en cours, en particulier avec le Cadre intégré renforcé. Depuis la création du FANDC, 32 DEP ont été approuvés et financés. Plusieurs autres sont aujourd'hui parvenus à divers stades de mise en œuvre.

50. Le principal critère auquel est subordonné l'octroi d'un don pour l'élaboration d'un projet est la probabilité que le projet, une fois élaboré, bénéficiera d'un financement. Le financement du projet peut être assuré, en définitive, par le FANDC ou par une autre source, par exemple un donateur bilatéral. Les DEP seront utilisés beaucoup plus largement pour jeter les bases de l'intervention des donateurs et pour mobiliser des fonds en vue des projets élaborés dans le cadre du FANDC. À cet égard, il convient de noter que deux projets élaborés à l'aide de DEP sont actuellement financés par d'autres sources. Des discussions sont en cours pour le financement d'autres DEP.

51. Le Plan de développement pour 2009 prévoit que l'octroi de DEP résulte:

- des consultations régionales;
- de la synergie avec le Cadre intégré renforcé; et
- de demandes de financement directes.

52. Les problèmes commerciaux spécifiques soulevés au sein du Comité SPS constituent une source de projets potentiels qui n'a pas été activement exploitée à ce jour. Au cours des 12 années écoulées entre 1995 et la fin de 2007, 261 problèmes commerciaux spécifiques ont été soulevés.¹⁰ L'assistance technique peut, directement ou indirectement, aider à surmonter nombre de ces problèmes. Plusieurs projets du FANDC aident déjà, directement ou indirectement, des pays qui rencontrent des problèmes de conformité.¹¹ Une plus grande attention devrait être accordée à cette possibilité en tant que source pour l'élaboration de projets.

53. C'est à partir de ces sources qu'au moins six DEP au total devraient être financés en 2009, soit un rythme de deux DEP approuvés par réunion du Groupe de travail du FANDC.

III. FINANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

54. Il a été convenu dans la Stratégie à moyen terme que le FANDC continuerait à financer des activités de coopération technique:

- portant sur des aspects fondamentaux du renforcement des capacités SPS dans les pays bénéficiaires (en particulier dans des PMA ou autres économies à faible revenu, ou à l'échelle régionale), de préférence par le biais de projets ayant un caractère novateur et préventif et/ou de projets pilotes pouvant être reproduits par d'autres donateurs; et

¹⁰ Voir les document G/SPS/GEN/204/Rev.8 et Addendum.

¹¹ On mentionnera en particulier le projet STDF 114, qui aide les producteurs et exportateurs de noix au Brésil, au Pérou et en Bolivie à respecter les limites de résidus d'aflatoxine.

- visant à remédier à un manque de renseignements ou de matériels pédagogiques dans le domaine SPS ou de nature à améliorer la coordination entre les fournisseurs d'activités de coopération technique dans ce domaine par des projets de collaboration.

55. À diverses reprises, le Groupe de travail a demandé au Secrétariat de s'adresser en premier lieu à des donateurs extérieurs au FANDC pour le financement des projets approuvés. Cette tendance reflète l'intérêt accru que le Groupe de travail porte à la valeur ajoutée que les projets du FANDC peuvent apporter en sus de l'assistance bilatérale ou multilatérale existante et l'idée que le FANDC, en plus de ce qu'il peut faire lui-même, devrait agir comme catalyseur pour que des ressources accrues aillent au renforcement des capacités dans le domaine SPS.

56. L'évaluation des résultats des premiers projets FANDC laisse entrevoir un bilan positif, mais aussi des carences dans la gestion du cycle de projets. Beaucoup de ces carences ont été reconnues lors de l'élaboration de la Stratégie à moyen terme du FANDC en 2006. L'une en particulier concerne la supervision et le suivi des projets. Ces procédures ont été renforcées grâce à la conclusion d'accords-cadres avec la FAO, le CCI et la Banque mondiale, qui permettent à ces organismes d'assurer la surveillance des projets FANDC. Un autre accord a été signé avec l'ONUDI en novembre 2008. Un intérêt accru est également porté aux aspects des Règles de fonctionnement du FANDC touchant au cycle de projets afin que les projets soient exécutés dans les délais voulus.

57. Il n'est pas aisé de prévoir le nombre de projets qui seront financés au titre du FANDC, la plupart des demandes de projet étant soumises directement au Secrétariat. Les demandes sont de qualité variable. Comme le prévoit la Stratégie à moyen terme, elles font l'objet d'un contrôle de qualité plus sévère. La principale contrainte qui pèse sur le Groupe de travail peut cependant être le niveau global de financement à la disposition du Fonds si le montant de budget cible de 5 millions de dollars EU n'est pas atteint. Comme pour 2008, le Plan de fonctionnement pour 2009 repose sur une projection de financement portant sur six projets avec un budget moyen du même ordre (450 000 dollars EU).

IV. DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS

58. La Stratégie à moyen terme prévoit que le FANDC soit un modèle de bonne pratique en matière de coopération technique dans le domaine SPS tant du point de vue des fournisseurs que de celui des bénéficiaires. C'est pour ce faire qu'il lui a été attribué pour principale fonction d'assurer la diffusion et la coordination des activités de projet. En 2009, les activités essentielles du FANDC seront notamment les suivantes:

- Faire rapport sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets et des consultations régionales. Une évaluation indépendante est une exigence fondamentale dans les termes de référence de tous les projets FANDC. La compilation de ces résultats et de la documentation des projets est une tâche considérable, étant donné que 35 projets ont été financés depuis la création du FANDC. Une place beaucoup plus grande sera accordée en 2009 à la communication des résultats de ces projets et de leur évaluation. Ces résultats pourront aussi faire l'objet de publications.
- Pour une part importante, l'action de diffusion sera conduite par le biais du Comité SPS de l'OMC. Le Comité réunit généralement trois fois par an près de 200 fonctionnaires chargés des questions SPS dans un grand nombre de pays. D'autres activités en marge du Comité SPS sont prévues en 2009 (voir plus haut). De plus, les partenaires, donateurs et observateurs sont invités à organiser des activités pour présenter le résultat de travaux menés conjointement sous l'égide du FANDC. Ces activités seront acceptées si elles s'accordent avec le rôle du FANDC en tant que

modèle de bonne pratique pour ce qui concerne le renforcement des capacités dans le domaine SPS.

- Faire connaître le bilan du FANDC aux donateurs sera aussi un important volet de la stratégie de diffusion. Cela fournira aussi la possibilité de mettre en œuvre la politique de financement du FANDC (STDF 186 tel que modifié). L'évaluateur a fait remarquer que le FANDC devrait participer davantage aux réunions des donateurs.
- Les données d'expérience seront également diffusées dans d'autres enceintes – y compris les réunions annuelles du Codex, de la CIPV et de l'OIE et des organisations ayant statut d'observateur (comme par exemple le Comité d'aide au développement de l'OCDE), les réunions régionales du Codex, etc.
- Le FANDC diffusera aussi des renseignements sur les projets par l'élaboration de matériels de formation et la réalisation d'un court métrage sous forme de DVD.
- Le Bulletin d'information du FANDC continuera de paraître trois fois par an.
- Une nouvelle mise à jour du site Web du FANDC permettra de mieux faire connaître les projets, programmes et initiatives dans le domaine SPS.

V. SECRÉTARIAT DU FANDC

59. En 2008, le recrutement de deux nouveaux membres du personnel est venu renforcer le Secrétariat du FANDC. Un autre poste vacant, de secrétaire, a été affiché en remplacement du présent arrangement temporaire au titre du personnel de soutien. C'est ainsi que les effectifs du FANDC ont été portés à quatre professionnels administrateurs à plein temps, un professionnel administrateur partagé avec la Division du commerce et du développement et un membre du personnel de soutien, comme approuvé dans le Plan de fonctionnement initial pour 2008-2009. Le budget de l'OMC continuera de financer le poste de Secrétaire du FANDC.

60. L'évaluation du FANDC considère cette augmentation en effectifs comme étant indispensable pour que le FANDC mette en œuvre le plan de travail défini dans le présent document, notamment en ce qui concerne son rôle de coordination. En outre, des ressources temporaires additionnelles pourront être nécessaires en cas de pics dans la charge de travail.

VI. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

61. Le tableau 3 présente un budget indicatif pour 2009 d'un montant total de 4,74 millions de dollars EU. Le volume des activités repose sur un objectif de financement de 5 millions de dollars EU par an. La stratégie de financement (STDF 186) sera révisée au cas où un manque de crédits viendrait à se produire en 2009 et les années suivantes. Dans l'éventualité où le total des fonds reçus serait inférieur aux prévisions, certaines activités pourraient être réduites ou éliminées du Plan de fonctionnement. Dans la pratique, toute amputation affectera l'aptitude du Groupe de travail à approuver les demandes de financement de projets. Il a été proposé de modifier les Règles de fonctionnement afin d'y préciser l'ordre de priorité en matière de financement: besoins en personnel, activités de coordination, DEP et, en dernier lieu, financement de projets.

62. Les dépenses afférentes à l'élaboration et au financement de projets seraient soumises à l'approbation du Groupe de travail du FANDC, agissant en fonction des demandes de financement – à l'exception de la participation aux missions du CIR. Les autres éléments du plan de travail (coordination, diffusion et besoins en personnel notamment) seraient mis en œuvre sur la base de

l'approbation du Plan de fonctionnement pour 2008-2009 par le Groupe de travail et le Comité directeur.

Tableau 3: Projet de budget de fonctionnement du FANDC (2009)

2009			Total	
Tâche	Montant	Nombre		
Coordination	Atelier sur l'analyse coûts-avantages	100 000	1	100 000
	Atelier sur les mesures SPS et le changement climatique	100 000	1	100 000
	Atelier sur la mobilisation en faveur de la lutte contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest	148 000	1	148 000
	Participation à des activités relevant de l'Aide pour le commerce	7 500	6	45 000
			sous-total	393 000
Élaboration de projets	Dons pour la préparation de projets	30 000	6	180 000
	Participation à des missions du CIR	7 500	5	45 000
			sous-total	225 000
Financement de projets	Projets	450 000	6	2 700 000
Diffusion	Participation à des réunions de partenaires et d'observateurs	4 000	10	40 000
	Réunions avec des donateurs	2 000	4	8 000
	Réalisation d'un DVD	153 000	1	153 000
			sous-total	201 000
Dépenses de fonctionnement	Voyages de représentants de pays en développement appelés à participer à des réunions	20 000	4	80 000
	Quatre professionnels, un administrateur			600 000
			sous-total	680 000
Frais administratifs			Sous-total	4 199 000
	Frais administratifs	13%		545 870
Total général				4 744 870

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU FANDC POUR 2009¹²

FÉVRIER (GENÈVE)

- | | |
|-------------|--|
| 19 décembre | Date limite pour la soumission des propositions |
| 22 janvier | Date limite pour la distribution des projets et de l'aperçu par le Secrétaire du FANDC |
| 5 février | Date limite pour la distribution de l'aperçu de la mise en œuvre des projets et d'autres documents et pour la soumission de commentaires par les partenaires sur les propositions relevant de leurs domaines de compétence |
| 27 février | Réunion du Groupe de travail du FANDC |

JUIN (GENÈVE)

- | | |
|---------|--|
| 3 avril | Date limite pour la soumission des propositions |
| 8 mai | Date limite pour la distribution des projets et de l'aperçu par le Secrétaire du FANDC |
| 29 mai | Date limite pour la distribution de l'aperçu de la mise en œuvre des projets et d'autres documents et pour la soumission de commentaires par les partenaires sur les propositions relevant de leurs domaines de compétence |
| 25 juin | Atelier sur l'analyse coûts-avantages |
| 26 juin | Réunion du Groupe de travail du FANDC |

OCTOBRE (GENÈVE)

- | | |
|--------------|--|
| 7 août | Date limite pour la soumission des propositions |
| 11 septembre | Date limite pour la distribution des projets et de l'aperçu par le Secrétaire du FANDC |
| 2 octobre | Date limite pour la distribution de l'aperçu de la mise en œuvre des projets et d'autres documents et pour la soumission de commentaires par les partenaires sur les propositions relevant de leurs domaines de compétence |
| 30 octobre | Réunion du Groupe de travail du FANDC |

DÉCEMBRE (à confirmer)

- | | |
|----------|--|
| Novembre | Date limite pour la distribution des documents au Comité directeur |
| Décembre | Réunion du Comité directeur |

¹² Les dates pour la soumission des projets sont définitives; celles des réunions à venir du Groupe de travail du FANDC sont provisoires et devront être confirmées avant chaque réunion.